



Saint Paul Cap de Joux

www.saintpaulcapdejoux.fr



Bulletin municipal d'information N°87 - Juin 2021

Toujours soucieux de respecter l'environnement et de réaliser des économies. Nous proposons à ceux qui le souhaitent de recevoir le bulletin municipal par mail.

Il suffit d'en faire la demande à la Mairie et donner votre adresse mail.



Mairie de St Paul Cap-de-Joux

Tél : 05.63.70.60.18 - Mail : mairiesaintpaul@wanadoo.fr

www.saintpaulcapdejoux.com

Horaires d'ouverture au public : Du Lundi au Vendredi de 8 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Horaires d'été d'ouverture au public : Du Lundi au Vendredi de 8 H à 12 H

(1er juillet au 27 août)



BULLETIN MUNICIPAL

N° 87

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| - <i>Le Mot du Maire</i> | 1 |
| - <i>La vie de la Commune</i> | 2 - 23 |
| - <i>Etat Civil</i> | 2 - 3 |
| - <i>Informations Administratives</i> | 4 - 21 |
| - <i>Informations municipales</i> | 22 - 27 |
| - <i>La Parole aux Associations</i> | 28 - 40 |
| - <i>Les « Pages Jaunes Locales »</i> | 41 - 44 |



Le mot du Maire

Les beaux jours arrivent et avec eux peut-être une embellie sanitaire annoncée par les autorités compétentes.

Peut-être allons nous pouvoir respirer, vivre normalement, mais ces 2 années auront à tout jamais marqué nos esprits.

Nos vies ont été bouleversées : la crainte de la maladie, la peur des contacts nous ont amenés à nous isoler, à nous priver des rapports humains qui font la qualité de notre vie rurale.

Certains de nos proches ont été atteints par ce virus, en ont souffert; certains même en sont décédés.

Nous avons dû adapter nos dispositifs, mettre en place des palliatifs pour préserver toutes et tous.

Mais peut-être que cette crise nous aura aussi éveillé à la fragilité de notre société, et nous aura poussé à préserver l'essentiel; c'est dans ce domaine que notre ruralité a été précieuse et appréciée ; nos commerces de proximité nous ont facilité le quotidien; la présence de tous les services de santé nous a rassuré et permis de réagir rapidement aux maux apparus. L'ensemble des services publics a rempli son rôle pendant toute la pandémie, mieux que l'état qui nous a paru hésitant et désorganisé.

Merci à tous, merci de votre engagement, merci d'avoir pris soin des plus fragiles, que la vie qui recommence ne nous fasse pas oublier cette traversée du désert.

Bel été à tous.

Votre Maire, Laurent VANDENDRIESSCHE



La Vie de la Commune

ETAT CIVIL

Naissances :

Faustine BARDOU - 21 Rue de l'Autan - née le 25 décembre 2019 à Lavour

Giulia CARLIER GOURNAY - 24 Route de Magrin - née le 20 janvier 2020 à Lavour

Marcus LE GUILLOU DE PENANROS - Pont des Carmes -né le 28 août 2020 à Castres

Rose LE GUILLOU DE PENANROS - Pont des Carmes -née le 28 août 2020 à Castres

Joyce GLEYESSES - 7 Rue Victor Hugo - né le 04 octobre 2020 à Lavour

Il est possible que la rubrique « naissance » ne soit pas complète. Les naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés à St Paul Cap de Joux ne nous sont pas toujours transmises par les Maires du lieu de naissance. De plus l'accord des parents est indispensable pour cette parution.

Mariage :

Sandy ASPE et Stéphanie PINEL

Le 19 décembre 2019 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Vincent DAUZATS et Amandine PELEGRY

Le 29 août 2020 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Franck CAMINADE et Véronique BUGIS

Le 29 août 2020 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Marcel ALBOUY et Michèle SENAUD

Le 05 septembre 2020 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Medhi BOUHASSOUNE et Sarah BABIN

Le 05 juin 2021 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Décès :

Eric POTIRON de BOISFLEURY-MAÎTRE - 2 Place du Foirail – 63 ans

Décédé le 1er Mars 2020 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

René BÉDOS - Les Carmes - 99 ans

Décédé le 27 mars 2020 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Jean-Paul LAURENS - 12 Allée de la Paix - 72 ans

Décédé le 21 avril 2020 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Gilles ROMIER - La Téoulière - 59 ans

Décédé le 29 mars 2020 à CASTRES



Robert AUBIN - 13 avenue Anne de la Boisse - 93 ans
Décédé le 24 avril 2020 à TOULOUSE

Claude NORTIER épouse BARON - Damiatte - 69 ans
Décédée le 13 mai 2020 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Hervé LE BRUCHEC - 14 rue Vieille Ville - 53 ans
Décédé le 1er juillet 2020 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Fernand BARDOU - Larroque - 86 ans
Décédé le 29 juin 2020 à CASTRES

Jacqueline FRÈDE veuve CAUQUIL - 1 rue Pasteur - 97 ans
Décédée le 05 octobre 2020 à CAHUZAC

Jacques VIGUIER - 7 avenue du Stade - 66 ans
Décédé le 06 octobre 2020 à ST-JEAN (31)

Paulette AYRAL - 1 rue de l'Autan - 82 ans
Décédée le 11 octobre 2020 à CASTRES

Jackie BOHÉE - Les Carmes - 75 ans
Décédé le 28 décembre 2020 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Georges BARCELO - 12 route de Magrin - 78 ans
Décédé le 20 janvier 2021 à CASTRES

Michèle BASTOUL épouse MAZAS - 11 avenue Pierre Fabre - 73 ans
Décédée le 24 janvier 2021 à CASTRES

Eric CARBONNET - 1 avenue Laure Monsarrat - 44 ans
Décédé le 16 avril 2021 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

André CLERC - 5 Allée de la Paix - 88 ans
Décédé le 19 avril 2021 à CASTRES

Marie ALABERT épouse BENTAJOU - 5 l'Orée du Bois - 82 ans
Décédée le 20 juin 2021 à LAVAUUR

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



RECENSEMENT MILITAIRE



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

LE SAVIEZ-VOUS ?

*La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !*

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- ✓ vous engager dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez

- ✓ découvrir ce qu'est la JDC ;
- ✓ poser toutes vos questions ;
- ✓ télécharger votre convocation ;
- ✓ changer la date de votre JDC ;
- ✓ demander une exemption ;
- ✓ être guidé jusqu'au site de convocation ;
- ✓ télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.



DECHETTERIES

GUITALENS - L'ALBAREDE :

Téléphone : 05 63 70 99 30

| | Matin | Après-midi |
|----------|--------------|---------------|
| Mercredi | 9H00 - 12H00 | 14H00 - 18H00 |
| Vendredi | 9H00 - 12H00 | 14H00 - 18H00 |
| Samedi | 9H00 - 12H00 | 14H00 - 18H00 |

| | Matin | Après-midi |
|--------|--------------|---------------|
| Mardi | 9H00 - 12H00 | 14H00 - 18H00 |
| Jeudi | 9H00 - 12H00 | 14H00 - 18H00 |
| samedi | 9H00 - 12H00 | 14H00 - 18H00 |

PUYLAURENS :

Téléphone : 05 63 59 12 29

Les emballages à recycler

Bouteilles, flacons et bidons en plastique

Tous les papiers (journaux, publicités, cahiers, enveloppes, catalogues...)

Tous les emballages métalliques

Tous les cartons et les briques alimentaires

Déposez vos emballages et papiers en **vrac**, sans sac, dans le bac à couvercle jaune, pour leur recyclage.

Les emballages en verre

Bouteilles et flacons

Pots et bocaux

Déposez vos emballages en verre (bouteilles, pots à moutarde, flacons de parfum...) en **vrac** dans les colonnes à verre.

CONTACTS

Trifyl
Tél : 05.63.81.23.50
Mail : ambassadeurs@trifyl.fr

Communauté de Communes Lauragais - Pays d'Albi
Tél : 05.63.70.51.74
Mail : environnement@cccpa.fr

Au lieu de *jeter*,
DONNONS aux associations locales
RÉPARONS pour prolonger la durée de vie de nos objets
VENDONS entre voisins dans le Tarn, le Minervois, le Lauragais, le Haut-Languedoc

Sur le nouveau site de récup' et de réemploi : www.localoccaz.fr



| | MATIN | APRES- MIDI |
|----------|--------------|---------------|
| LUNDI | 9H00 — 12h00 | Fermé |
| MARDI | 9H00 — 12h00 | 13h30 — 16h00 |
| MERCREDI | 9H00 — 12h00 | Fermé |
| JEUDI | 9H00 — 12h00 | Fermé |
| VENDREDI | 9H00 — 12h00 | Fermé |
| SAMEDI | 9H00 — 12h00 | Fermé |

PERMANENCES

Le Conciliateur :

Mr Jean-Louis SAULIERE 1^{er} et 3^e lundi du mois 14 H - 18 H Mairie de Lavaur

RDV : 05 63 83 12 28 // 05 63 83 63 51 // 05 63 83 63 52

Défense des Consommateurs :

AFL (Association Familiale Laïque)

Tél : 06.33.41.31.04 // 05 63 48 73 07

Mail : cdafal.81@hotmail.fr



Le Conseiller Départemental : Le mardi matin de 9 H 30 à 12 H à la mairie sur rendez-vous



L'Assistante Sociale :

Tous les mardis matin à la mairie sur rendez-vous au 05.63.37.68.10

Tél : 05.63.70.63.63 à la permanence

[Département du Tarn - Direction de la Solidarité](#)

L'Assistante Sociale de la MSA

Contact : 05 63 21 61 39



Permanence CPAM

Tél : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

[AMELI – CPAM du Tarn](#)

Permanence ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Les mardis et jeudis de 9 H 00 à 12 H 00 au local de l'association

Tél : 05.63.75.39.57

Mail : stpauldejoux@admrtarn.fr



Centre des Finances Publiques de ST PAUL CAP DE JOUX

Tél : 05.63.70.60.30 Fax : 05.63.70.59.87 -

Mail : t081033@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi - Mardi - Jeudi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 16 H

DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS



Où effectuer sa demande ?

17 mairies équipées dans le Tarn (horaires et délais sur www.tarn.gouv.fr)

| | | | |
|---------|-------------|-------------|----------------|
| Albi | Gaillac | Lavaur | Saint Juéry |
| Brassac | Graulhet | Mazamet | Saint Sulpice |
| Carmaux | Labruguière | Puyllaurens | Vabre |
| Castres | Lacaune | Réalmont | Valence d'Albi |
| Cordes | | | |

Comment simplifier sa démarche ?

- Munissez-vous d'un CERFA et remplissez le avant votre RDV en mairie OU
- Faites une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS (www.passeport.ants.gouv.fr)
- Suivez le traitement de votre demande sur le site de l'ANTS

Le dépôt de la demande en mairie

- Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt du dossier quelque soit son âge
- Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt de la carte d'identité, au dépôt et au retrait du passeport
- Présence du même représentant légal accompagnant le mineur au dépôt et au retrait
- Le dépôt de dossier et le retrait du titre sont effectués à titre strictement individuel et personnel-pas de remise à un tiers
- Les titres d'identité sont conservés maximum 3 mois en mairie avant destruction
- Veillez à prévenir la mairie si vous ne pouvez pas honorer le RDV fixé.

Une demande complète = gain de temps

Tous les justificatifs doivent être présentés en **ORIGINAL** et en **PHOTOCOPIE**

POUR TOUTE DEMANDE

- ❑ 1 photographie d'identité conforme (35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpée, sans défaut ni pilure. (photographe ou Photomaton)

- ❑ 1 justificatif de domicile datant de moins d'un an au nom du demandeur (par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation)
- ou 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec **original et copie** de sa carte d'identité et l'attestation d'hébergement complétée

- ❑ **Timbres fiscaux** en vente dans les bureaux de tabac, au centre des Impôts ou le site internet « service-public.fr »

Carte nationale d'identité

Uniquement en cas de perte ou de vol : 25 €

Passeport

Majeurs : 86 €

Mineurs de 15 ans et plus : 42 €

Mineurs de moins de 15 ans : 17 €

Dans tous les cas, il n'est pas nécessaire de produire d'acte de naissance si :

- votre commune de naissance est reliée à COMEDEC. (Pour le vérifier : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
- si vous détenez ou avez détenu un passeport biométrique
- si vous pouvez présenter votre carte d'identité sécurisée ou votre passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

Dans tous les autres cas : extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois

POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE

- ❑ **Carte nationale d'identité** + photocopie recto verso / **passeport** + photocopie (page 2) le cas échéant
- ❑ Si aucun titre sécurisé : **Acte de naissance et justificatif de nationalité** le cas échéant

POUR UN RENOUELEMENT DE TITRE

- ❑ **Carte nationale d'identité** + photocopie recto verso / **passeport** + photocopie (page 2)

- ❑ **Si changement d'état civil et demande de 1^{ère} apparition : acte de mariage** (de moins de 3 mois) ou **acte de décès** pour justifier le veuvage - **Jugement de divorce** notifiant le droit d'user du nom de l'ex-époux.

POUR UN RENOUELEMENT DE TITRE SUITE A PERTE OU VOL

- ❑ **Carte nationale d'identité** + photocopie recto verso / **passeport** + photocopie (page 2) le cas échéant
- ❑ **Déclaration de vol ou de perte** (commissariat, gendarmerie) : si renouvellement du titre, la déclaration de perte est à **faire en mairie uniquement**.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS

- ❑ **Autorité parentale à compléter sur le CERFA** + **pièce d'identité des parents originaux et photocopies**
- ❑ Jugement de divorce uniquement si **autorité parentale exclusive** ou **garde alternée** (+ justificatif de domicile de chaque parent à joindre dans ce cas)
- ❑ **Si demande de nom d'usage pour un mineur**: accord des deux parents- y compris pour un renouvellement de titre- mentionnant également l'ordre des noms



Pour vérifier la **complétude de votre dossier** :
rendez-vous sur www.service-public.fr

Quels travaux déclarer ?

| TRAVAUX | Aucune formalité | Déclaration préalable | Permis de construire |
|--|--|--|---|
| Constructions | Création de surface de plancher ou d'emprise au sol < ou = à 5m ² et hauteur < ou = 12m | Création de surface de plancher ou d'emprise au sol de + de 5 et jusqu'à 20m ² et hauteur < ou = 12m Création de surface de plancher et d'emprise au sol < ou = à 5m ² et hauteur > 12m | Création de surface de plancher ou d'emprise au sol > 20m ² Création de surface de plancher ou d'emprise au sol de + de 5 et jusqu'à 20m ² et hauteur > 12m |
| Ciôture & mur | mur de moins de 2m de haut hors ABF - clôtures hors ABF ou nécessaires à l'activité agricole | - tous les murs et clôtures dans le périmètre ABF mur de 2m ou plus de haut hors ABF | |
| Garage | | Jusqu'à 20 m ² | Au-delà de 20 m ² |
| Piscine | Jusqu'à 10 m ² et couverture jusqu'à 1,80 m de haut | Entre 10 et 100 m ² et couverture jusqu'à 1,80 m de haut | Plus de 100 m ² ou couverture supérieure à 1,80 m de haut |
| Terrasse de plain-pied non couverte | X | | |
| Véranda | Jusqu'à 5 m ² | Jusqu'à 20 m ² | Au-delà de 20 m ² |
| Abri de jardin | Jusqu'à 5 m ² | Jusqu'à 20 m ² | Au-delà de 20 m ² |
| Extension | Jusqu'à 5 m ² | Jusqu'à 20 m ² | Au-delà de 20 m ² |
| Aménagements intérieurs | Création de surface de plancher et d'emprise au sol < ou = 5m ² sans modification de l'aspect extérieur | Transformation de + de 5m ² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (ex: garage en habitation) Changement de destination sans travaux modifiant les structures porteuses ou la façade | Transformation de + de 20m ² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (ex: garage en habitation) Changement de destination avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade |
| Création d'ouvertures | | X | |
| Panneaux solaires | | X | |
| Modification de l'aspect extérieur : toutes peintures extérieures (Mur, volets, menuiseries), changement des menuiseries, du type de couverture... | | X | |
| Surélévation | Jusqu'à 5 m ² | Jusqu'à 20 m ² | Au-delà de 20 m ² |

Le point sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Historique :

Les services de l'Etat avaient émis un avis défavorable début Mars 2019 sur un point du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), il comportait trop de surfaces à urbaniser. Sur 150 ha en zone à urbaniser, l'Etat n'accepte que 100 ha avec une densité moyenne de 8 logements par ha pour une durée de 15 ans.

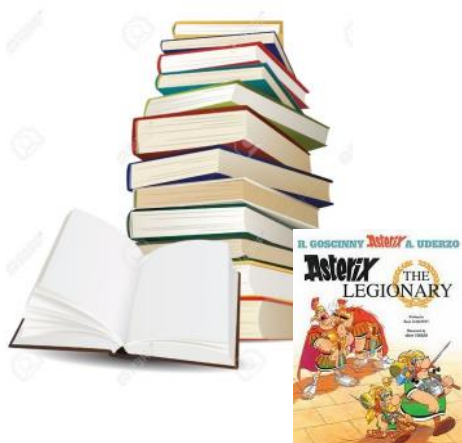
Travaux en cours :

L'élaboration d'un nouveau zonage avec 50 ha de moins pour l'ensemble des communes est en cours de finalisation, Saint Paul Cap de Joux a réduit sa zone AU de 6,5 ha.

L'élaboration du règlement des zones est à l'étude pour suivre les avis de l'ensemble des communes (Zones Urbaines — Zones A Urbaniser — Zones Agricoles — Zones Naturelles) ; des OAP sont nécessaires pour chaque zone A Urbaniser.

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation.

MEDIATHEQUE



Adresse : [Groupe scolaire - 81220 ST-PAUL](#)

Tél : [05 63 75 97 27](tel:0563759727)

Mail : mediastpaul.pays.agout@orange.fr

Horaires d'ouverture :

[Lundi 15h - 18h](#)

[Mercredi 10h - 12h et 15h - 17h30](#)

[Samedi 9h30 - 12h](#)

TARIFS

Locations, concessions, photocopies, etc...

Pour les Associations ayant leur siège à St Paul Cap de Joux :

Location gratuite des salles communales, sans remise de caution.

Pour les Associations dont le siège n'est pas à St Paul Cap de Joux et pour les personnes domiciliées sur la Commune :

Salle des Fêtes : - 80 € par jour

- Option utilisation cuisine : 40 € par jour

- Option utilisation chauffage : 40 € par jour

Une caution de 400 € sera demandée au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à la prise de possession des locaux. Cette caution sera restituée après l'état des lieux s'il n'y a pas eu de dégradation à la suite de la location, ou encaissée en totalité ou partiellement suivant l'estimation des dégradations faites au local, matériel ou mobilier intérieur et extérieur. Ce constat sera fait par Monsieur le Maire ou son représentant.

Si la salle n'est pas rendue propre, il vous sera facturé 80 € supplémentaires.

Salle St. Paulaise : 60 € par jour

Salle l'Entrepôts : 10 € par jour **Salle Avenue Laure Monsarrat** : 15 € par jour

Location de matériel à domicile :

Pour les personnes qui habitent la Commune :

Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel. Le matériel sera amené et retiré par le personnel municipal au domicile du demandeur suivant les conditions prévues dans la convention.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- 1.00 € la table - 1.50 € la table ronde- 0.20 € la chaise - 0.20 € le banc

Pour les personnes domiciliées hors Commune :

Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel. Le matériel sera retiré et ramené à la Mairie par le demandeur.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- 1.50 € la table - 2.00 € la table ronde- 0.30 € la chaise- 0.30 € le banc

Concession au cimetière :

Tarif Concessions Cimetière :

- Concession Temporaire 15 ans 20 € le m²

- Concession Trentenaire 40 € le m²

- Concession Perpétuelle 80 € le m²

Tarif Dépositaire :

- Après 6 mois d'occupation 20 €

Tarif de la case au Columbarium :

- 30 ans renouvelable 300 €

Photocopies

| | Noir & Blanc | Couleur |
|---------------------------|--------------|---------|
| Particuliers | | |
| A4 recto | 0.30 € | 0.40 € |
| A4 recto/verso – A3 recto | 0.50 € | 0.60 € |
| A3 recto verso | 0.80 € | 0.90 € |
| Associations | | |
| A4 recto | 0.00 € | 0.10 € |
| A4 recto/verso – A3 recto | 0.00 € | 0.20 € |
| A3 recto/verso | 0.00 € | 0.40 € |

CARTES DE TRANSPORT GRATUITS

Pour en bénéficier pièces justificatives à présenter à la Maison du Département de Puylaurens
(05 63 37 68 10 sur Rendez-vous le Mardi après midi de 14 H 30 à 17 H 00)

| Situation | | Documents à apporter |
|--|---|--|
| Pour tous | | <input checked="" type="checkbox"/> 1 photo d'identité récente et votre ancienne carte |
| Demandeurs d'emploi (catégorie 1,2,3,6,7,8) | Indemnisés dont les indemnités sont inférieures au montant du SMIC net | <input checked="" type="checkbox"/> Dernier avis de paiement <u>datant de moins d'un mois</u> <input checked="" type="checkbox"/> Historique de demandeur d'emploi <u>datant de moins de 15 jours</u> |
| | Non indemnisés | <input checked="" type="checkbox"/> Avis de situation <u>datant de moins d'un mois.</u> |
| Bénéficiaire du RSA | | <input checked="" type="checkbox"/> Notification nominative (1 seul bénéficiaire) d'ouverture de droits ou de paiements délivrée par la CAF ou la MSA datant de moins de 3 mois |

TRANSPORT A LA DEMANDE

Pour disposer d'un service de transport pour le trajet VIELMUR / LAVAUUR vous pouvez appeler au 05 63 74 35 14 ou le 05 62 18 84 17 la veille avant 18 H.

SERVICE
PUBLIC
OCCITANIE
TRANSPORTS



TARN
autocar



Contactez-nous par téléphone ou par courriel : ljo81@laregion.fr

Site : www.tarnbus.tarn.fr

Boutique d'Albi : 2 place Jean-Jaurès 81000 ALBI

Boutique de Castres : 110 avenue Albert 1er 81100 CASTRES

0806 990 081 (appel non surtaxé)

- Vous êtes sans emploi
- Vous vivez un changement de situation personnelle ou professionnelle
- Vous avez des difficultés financières
- Vous avez des difficultés pour vous déplacer
- Vous voulez bénéficier de l'accès aux droits et aux soins

La Croix-Rouge
vient à votre rencontre
et vous propose un premier
accueil sans engagement de
votre part afin de faire
le point sur votre situation

Dans l'Autabus vous trouverez

- un accueil convivial
- une aide alimentaire
- une écoute
- une orientation
- un accompagnement personnalisé ou collectif

Les engagements de la Croix-Rouge :

- Discrétion • Disponibilité • Convivialité

Comment bénéficier de l'aide ?

En vous adressant à :

→ la **Maison du Conseil général**
53, Av. de Castres
à Puy-laurens
tél. : 05 63 37 68 10

→ directement auprès des **bénévoles de l'Autabus** lors de son passage sur l'une des communes concernées

→ auprès de votre **mairie**



AUTABUS
un véhicule itinérant
qui se déplace sur votre territoire

Un projet conçu et réalisé par
le **Conseil général du Tarn**
[Maison du Conseil général de Puy-laurens]
et la **Croix-Rouge française**

En partenariat avec :
• chantier d'insertion de la Landelle • des communes
• Familles Rurales • des associations du territoire...

*Pour connaître les jours et horaires
du passage de l'AUTABUS*

Contactez le 06 18 51 50 13



Nous avons la chance dans nos communes d'avoir plusieurs apiculteurs qui se feraient une joie de récupérer des essaims d'abeilles gênants pour vos administrés 🐝

Ils font partie de l'association L'Abeille Sur Bouquet, de DAMIATTE !

Si le cas se présente vous pouvez contacter :

David SEON : 06 48 05 94 72 (St Paul Cap de Joux)

Nicolas PELISSOU : 06 33 24 51 25 (Serviès)

Cyril MARTINEZ : 06 17 45 43 12 (Damiatte)

LES TROTTOIRS

Il est rappelé que les trottoirs, et les chemins piétonniers ne sont en aucun cas des lieux de stationnement de véhicule.



n°1: Si tous les maîtres laissaient leurs chiens faire leurs besoins n'importe où, imagine la ville ! On salirait nos chaussures tout le temps. Sans compter les odeurs et les microbes... Pourtant, il faut bien que ton animal se soulage. Surtout que pour les chiens, le caca et le pipi ne sentent pas mauvais : ils révèlent un tas d'informations palpitantes sur les autres chiens et servent à marquer le territoire...



n°2: Chouette, c'est l'heure de la promenade ! Choisis pour ton chien un endroit calme avec un peu de verdure. Quand tu sens qu'il a envie de faire ses besoins, tire sur sa laisse pour l'orienter dans le caniveau. Félicite-le à chaque fois qu'il fait bien où il faut, ça marche mieux que de le gronder s'il fait des bêtises !

n°3: Aïe ! Malgré toute ton attention, ton chien a fait pipi dans un magasin, ou caca en plein milieu du trottoir. Pas de panique ! Présente tes excuses aux gens autour de toi, et montre ta bonne volonté en nettoyant les saletés ! Si tu n'as rien sur toi pour le faire, demande gentiment de l'aide à un commerçant. Car si tu t'enfuis, tu risques une amende



Le chien du voisin aboie la nuit



Les aboiements qui ont lieu la nuit sont assimilés à du tapage nocturne (article R623-2 du code pénal), il vous suffit de vous adresser au commissariat ou à la gendarmerie qui peut verbaliser, ou en transmettant un procès-verbal au Procureur de la République. Dans le cadre d'un procès verbal, l'amende peut atteindre un maximum de 450 €.

Bruits de voisinage

En effet, depuis le 12 février 2012, il existe désormais une amende forfaitaire de 68€ pour certains troubles du voisinage (bruits, tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité et les bruits particuliers qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé publique). Cela signifie qu'il n'y a plus besoin d'attendre la décision du juge. Cette amende, à l'instar des contraventions au code de la route, est infligée par les forces de l'ordre après constatation du problème. Le voisin bruyant devra alors s'acquitter d'une amende de 68 € dans les 45 jours suivants, sinon l'amende sera majorée à 180 €.

QUELQUES REGLES DU VIVRE ENSEMBLE

- Les travaux de jardinage (tonte de pelouse notamment) ou de bricolage générant du bruit ne peuvent être effectués que :
 - les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h ;
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h ;
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Tous les travaux bruyants sont interdits : tous les jours de la semaine de 20 h à 07 h.

- Le brûlage à l'air des « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, résidus d'élagage, etc...) est strictement interdit sur l'ensemble du territoire départemental, communes urbaines et rurales comprises. Ces déchets verts sont assimilés en application du code de l'environnement à des « déchets ménagers » ; or, le règlement sanitaire départemental porte interdiction stricte du brûlage à l'air libre des ordures ménagères. Ces déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie
- Les propriétaires ou utilisateurs de terrains sont responsables si le manque d'entretien génère la prolifération d'insectes, de rongeurs, de reptiles, ou entraîne des risques d'incendie.
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 1996, France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'élagage. Il appartient donc aux propriétaires riverains des lignes de procéder, à leurs frais, à ces travaux d'élagage, surtout lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.
- Depuis de nombreuses années, la commune de Saint Paul n'utilise plus des produits phytosanitaires pour entretenir les espaces publics. Le remplacement de ces produits chimiques entraîne des coûts plus importants et une manutention plus fréquente. Ce comportement vertueux ne sera efficace qu'avec la participation de tous.

Par exemple, chacun pourrait désherber le trottoir devant sa porte...



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les usagers ont l'obligation de se raccorder aux égouts.

Ce raccordement est obligatoire dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau de collecte des eaux usées. Tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées au réseau communal sont à la charge exclusive du propriétaire de l'habitation.

Pour le bon fonctionnement de notre station d'épuration, il est indispensable de neutraliser les fosses septiques.

Pour tout renseignement ou travaux sur votre installation, merci de prendre contact avec les services techniques de la mairie au 05.63.70.60.18.

Depuis le 1^o janvier 1990, la Commune a institué la redevance assainissement pour permettre l'entretien et la rénovation des réseaux et celui de la station d'épuration.

Acheter, construire, rénover un logement bien à vous ? Les + d'un conseil à l'ADIL du Tarn

Un diagnostic financier qui tient compte de l'ensemble des dépenses :

mesurer l'impact du projet sur votre budget en intégrant les frais annexes liés à l'achat (impôts et taxes, charges, entretien, ...).

+

Un plan de financement qui prend en compte l'ensemble des aides mobilisables :

le Prêt à taux (PTZ), le prêt Action Logement, le Prêt d'Accession Sociale (PAS), les prêts ou aides de collectivités locales, les aides de la CAF, les subventions, les prêts pour les travaux de rénovation énergétique...

+

Des conseils juridiques sur tous les aspects du projet :

sur les contrats de prêts, de vente, de construction, d'entreprise, le droit patrimonial, la protection de la famille, ...


+

Des conseils sur le projet à court, moyen et long terme :

sur la copropriété, la maison individuelle ou la construction, les assurances, les responsabilités, les diagnostics techniques, la réalisation de travaux, les possibilités de financement, ...

=


**Un service objectif, GRATUIT et personnalisé pour devenir propriétaire en toute sécurité.
Toutes les clefs pour réussir votre projet d'accession !**

L'ADIL du Tarn est également partenaire du programme . Dans le cadre de **travaux d'amélioration**, renseignez-vous sur toutes les aides mobilisables, notamment en matière de rénovation thermique : crédits d'impôts, subventions de l'ANAH, éco-PTZ, prêt travaux d'Action Logement, de la CAF, Certificat d'Economie d'Energie, Eco-chèque de la Région, aide des collectivités locales... Ces aides, nombreuses, répondent à des caractéristiques précises : conditions de ressources, gain énergétique, bouquet de travaux, qualification des artisans... L'ADIL vous oriente vers les structures locales qui accompagnent les ménages.

L'ADIL du Tarn réunit l'Etat, les collectivités locales, Action Logement, les organismes d'intérêt général, les professionnels publics et privés concourant au logement et les représentants des usagers.

Contact :

Résidence Leclerc - 3 Boulevard Lacombe

 05.63.48.73.80

adil81@wanadoo.fr

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi)

Sur RDV du lundi au vendredi

www.adiltarn.org

L'ADIL du Tarn assure des permanences à : Carmaux, Castres, Gaillac, Graulhet, Lavaur, Mazamet et Saint-Sulpice. Vous pouvez consulter le calendrier de nos permanences sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.adiltarn.org/nous-contacter-nos-permanences.html>.

Les numéros d'urgence à connaître

| | |
|------------|-------------------------|
| 115 | Urgence européen |
| 15 | SAMU |
| 18 | Pompiers |
| 17 | Gendarmerie |

Mairie: **05 63 70 60 18**

mairiesaintpaul@wanadoo.fr

Alerte sur la commune:

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par

- Sirène communale
- Véhicule équipé d'un mégaphone
- Téléphone
- Panneaux à messages variables
- Porte à porte
- Sono mairie

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisé au titre de catastrophe naturelle, il faut:

- Que le biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- Que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

La canicule

- Il fait très chaud (au moins 36° le jour)
- La température ne descend pas la nuit (minimum 21°)
- Le phénomène dure depuis plusieurs jours (au moins 3 jours consécutifs)

Comment réagir?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise



Commune de

Saint-Paul Cap de Joux

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Saint-Paul Cap de Joux fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer des consignes de sécurité pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune.

Après consultation et approbation des services de l'Etat, quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la **conserv**er précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer ces situations. La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire: Laurent Vandendriessche

LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur: Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générale suivantes

| ANS TOUTS LES CAS | AVANT | PENDANT | APRES |
|--|--|---|---|
| <p>Inondations - Crues</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ne pas s'engager sur une route inondée -Respecter les déviations mises en place -Fermer les ouvertures -Couper le gaz et l'électricité -Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours - Se réfugier sur un point haut (étage, colline...) | <p>Tempêtes - Vent violent</p> <ul style="list-style-type: none"> -Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi -Ne pas s'abriter sous un arbre -Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol -Ne pas intervenir sur une toiture -Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone -Respecter les déviations mises en place | <p>Chutes de neige</p> <ul style="list-style-type: none"> -Se renseigner sur l'état des routes -Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible -Protéger les canalisations contre le gel - Ne pas toucher les fils électriques tombés sur le sol | <p>Risque industriel-Transport de matière dangereuse-Nuage toxique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement -Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle -Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche -Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations -Couper la ventilation et la climatisation |

CONSIGNES SPECIFIQUES

Evacuation

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas se conformer aux consignes reçues et se rendre dans les lieux publics prévus par la mairie.

Confinement

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

| | |
|---|---------------|
| AAPPMA Société de pêche | 1 000 |
| ACCA Société de chasse | 300 |
| Anciens combattants et prisonniers de guerre | 100 |
| Arts martiaux | 300 |
| Amicale Sapeurs Pompiers | 500 |
| Basket Club BDSP | 1 700 |
| Comité des fêtes (dont 3 700 € pour financer le feu d'artifice) | 4 700 |
| INICI | 300 |
| Ecole de Foot | 600 |
| Ping Saint Paulais | 1 800 |
| Sainte Cécile de Plane Sylve | 350 |
| Saint Paul Cap de Tout | 300 |
| ADMR | 2 000 |
| Restos du cœur | 400 |
| Croix Rouge-Lavaur | 450 |
| Secours Populaire | 200 |
| Croix Rouge-Autabus | 200 |
| Amicale des donneurs de sang bénévoles de Puylaurens | 150 |
| TOTAL | 15 350 |



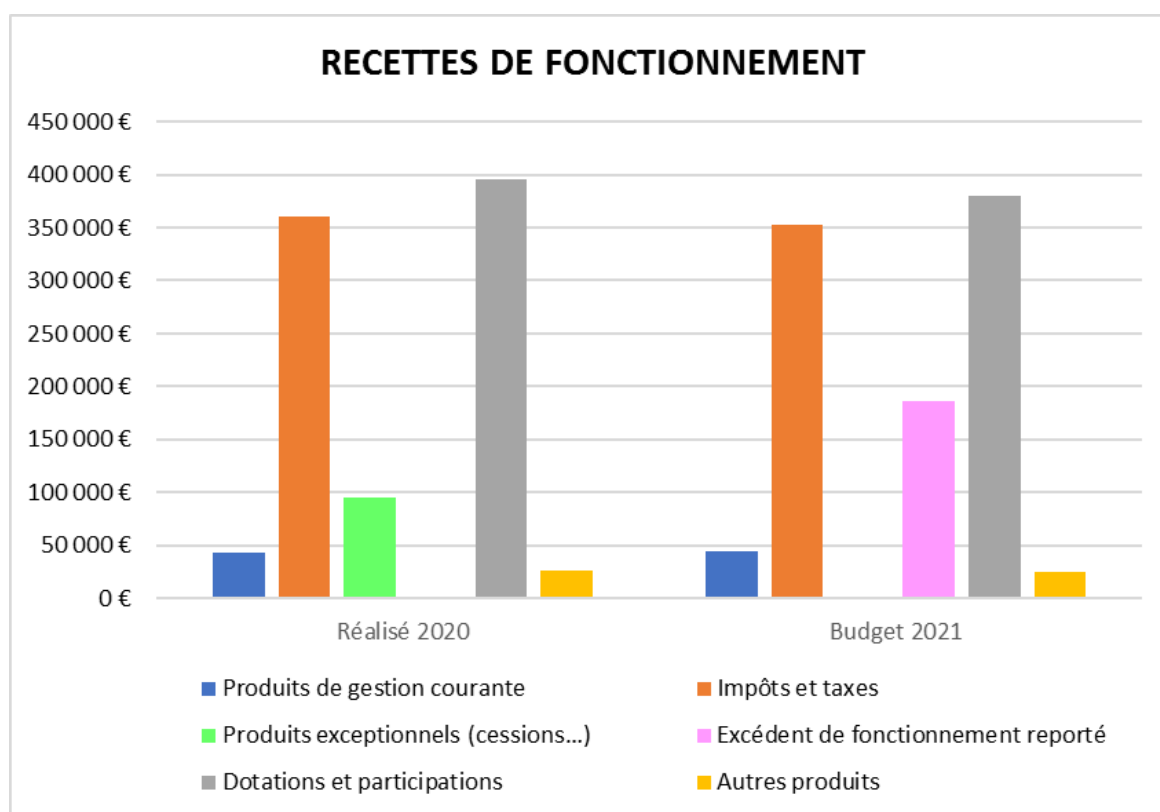
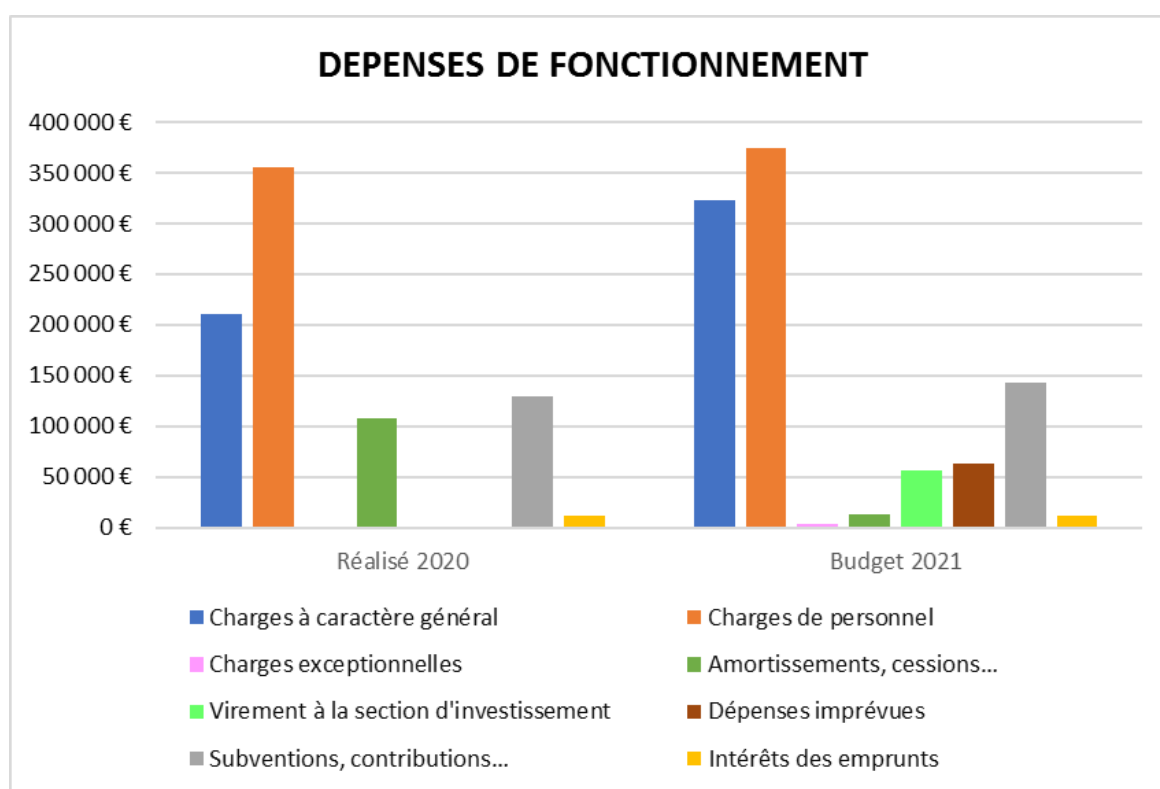
BUDGET PRINCIPAL

Résultat de l'exercice 2020 : 204 304.83 €

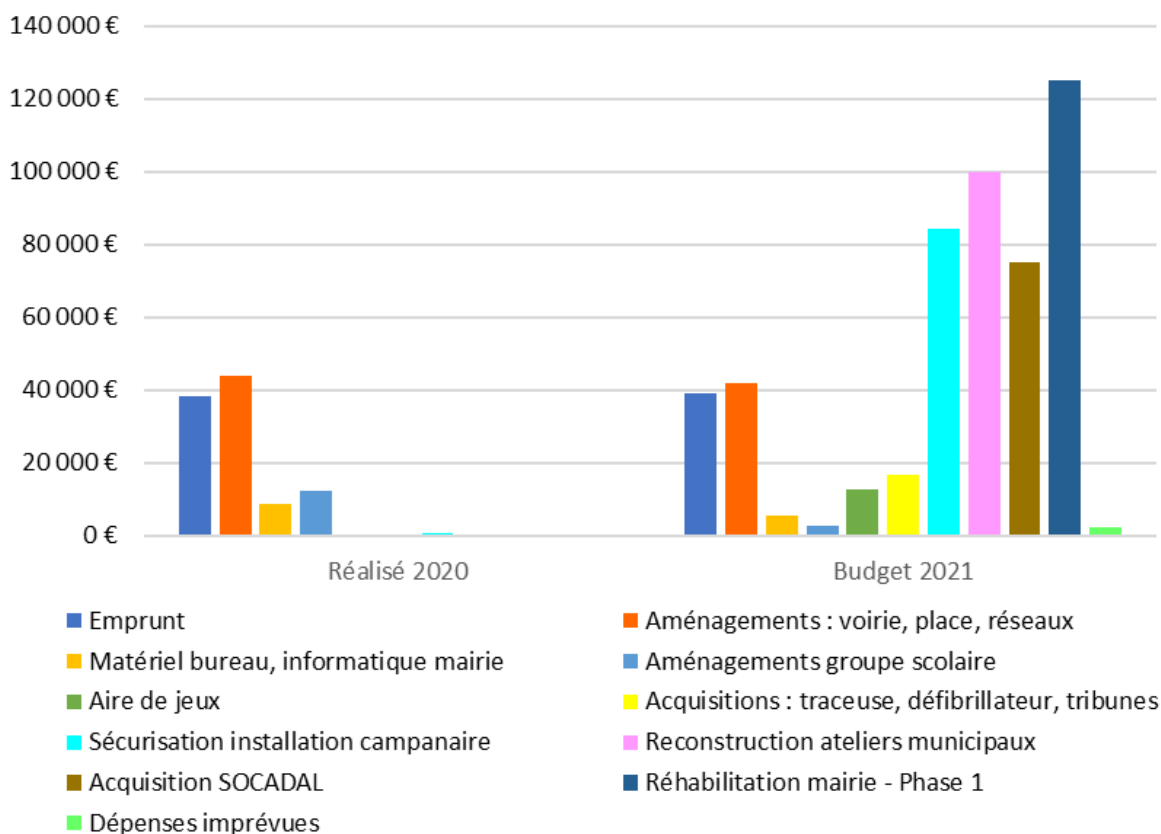
Résultat de clôture 2020 : 430 479.38 €

Budget 2021 Section de fonctionnement : 1 060 393.38 €

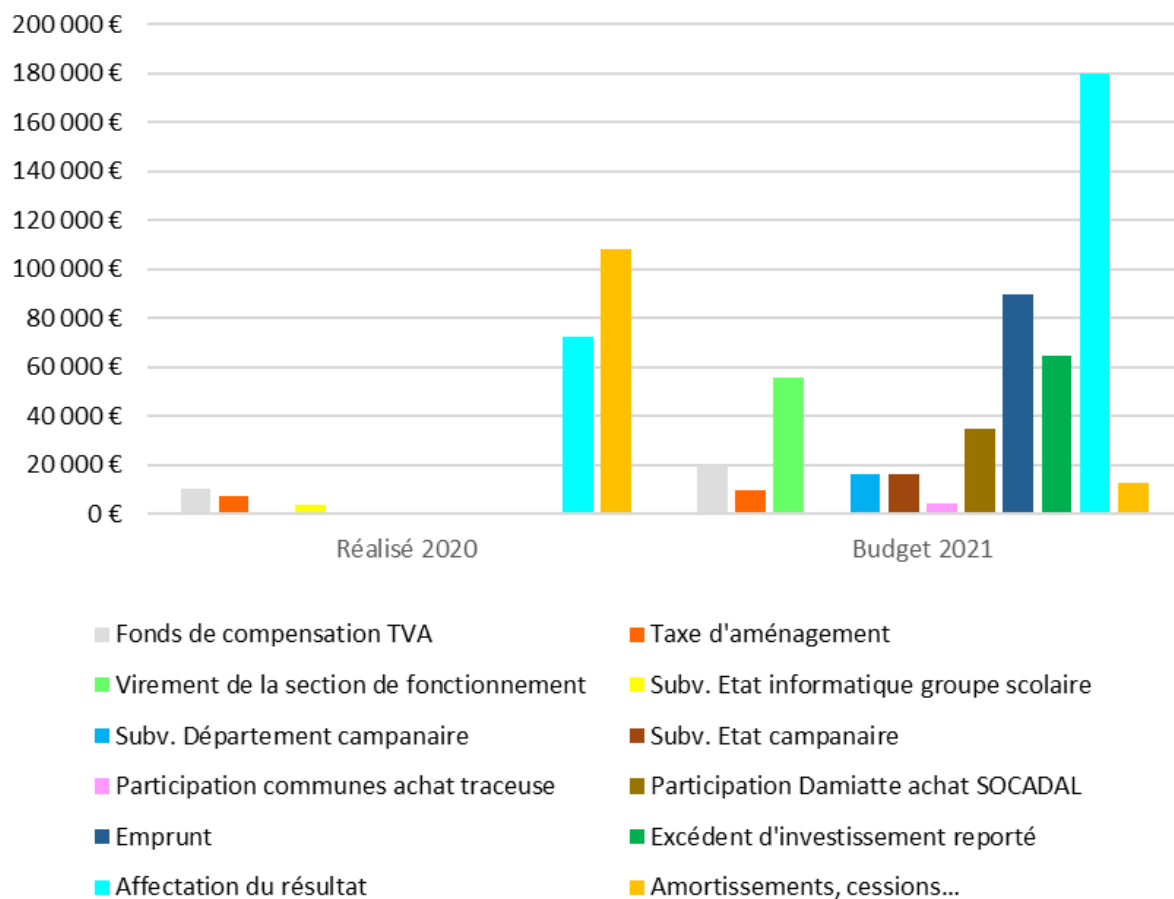
Section d'investissement : 505 358.38 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



SERVICE ASSAINISSEMENT

Résultat de l'exercice 2020 : 27 925.52 €

Résultat de clôture 2020 : 148 949.02 €

| DEPENSES D'EXPLOITATION | Réalisé 2020 | Budget 2021 |
|--|--------------|-------------|
| Charges à caractère général | 4 229 € | 16 000 € |
| Charges de personnel | 1 710 € | 4 000 € |
| Contributions | 4 656 € | 9 000 € |
| Charges exceptionnelles | - | 1 000 € |
| Amortissements, cessions... | 15 214 € | 15 214 € |
| Virement à la section d'investissement | - | 93 746 € |
| Dépenses imprévues | - | 2 700 € |

| RECETTES D'EXPLOITATION | Réalisé 2020 | Budget 2021 |
|------------------------------------|--------------|-------------|
| Produits de gestion courante | 40 145 € | 12 000 € |
| Amortissements | 4 378 € | 4 378 € |
| Excédent de fonctionnement reporté | - | 125 282 € |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | Réalisé 2020 | Budget 2021 |
|----------------------------------|--------------|-------------|
| Travaux sur réseau | 2 220 € | 116 000 € |
| Matériel et outillage techniques | - | 6 000 € |
| Amortissements | 4 378 € | 4 378 € |
| Dépenses imprévues | - | 6 549 € |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | Réalisé 2020 | Budget 2021 |
|--|--------------|-------------|
| Fonds de compensation TVA | 596 € | 300 € |
| Affectation du résultat | - | - |
| Amortissements, cessions... | 15 214 € | 15 214 € |
| Virement de la section de fonctionnement | - | 93 746 € |
| Excédent d'investissement reporté | - | 23 667 € |



INFORMATIONS MUNICIPALES

Route de Puylaurens

Pour ralentir la circulation nous avons mis en place route de Puylaurens un passage surélevé à l'entrée du village et nous avons complété ce dispositif par la pose de 2 radars dits « de courtoisie » ou « pédagogique » pour éveiller l'attention des automobilistes qui roulent trop vite.



Clocher

Les cloches réparées seront livrées fin juin; ceci permettra de les exposer du 5 juillet au 17 juillet dans la salle des conférences; les travaux reprendront le 19 juillet et devraient être terminés début août.



Ateliers municipaux

La reconstruction des ateliers municipaux débutera aussi en septembre; nous attendons les arrêtés de subvention pour commencer les travaux; nous en profiterons pour déplacer l'espace propreté en l'incluant au sein de ce nouvel aménagement de la mairie.



Assainissement Place du Théron

L'assainissement de la Place du Théron sera revu et mis aux normes courant juin; un syphon sera installé ce qui évitera les odeurs et l'ensemble sera raccordé au réseau existant.

Chantier Jeunesse

Nous sommes heureux d'accueillir un chantier jeunesse de la CCLPA : fin juillet les jeunes embelliront le lavoir de la Place du Théron en nettoyant, repeignant ce petit patrimoine local auquel nous tenons tous.



Acquisition SOCADAL

En accord avec la commune de Damiatte nous avons décidé d'acheter pour 70000 € les anciens établissements MARQUIER (SOCADAL); 3 hectares de terrains et une friche industrielle de 3 000 m² seront ainsi propriétés communales ; un comité de pilotage a été créé (5 élus Damiattois et 5 élus Saint-Paulais) pour étudier les projets futurs.



Possibilité passage ligne électrique alimentation pylône

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement afin de permettre l'alimentation électrique d'un pylône supplémentaire vers le chemin de la Carierole ; depuis 3 ans 90% de notre population bénéficie de la 4G par un pylône situé en face du cimetière mais les habitants riverains des Andrieux, de Sainte-Cécile ne bénéficient pas de cette technologie; les communes de Serviès et Guitalens L'Albarède en sont aussi dépourvues ; pour résoudre ce problème nous avons par cette délibération permis l'étude de ce projet; bien entendu cette étude comprend toutes les démarches techniques et scientifiques ainsi qu'une période qui permettra l'expression des citoyens.

Location garage

Suite à l'incendie des ateliers municipaux du 28 mars 2019, le matériel récupéré est actuellement stocké dans un local situé Avenue Jacques Desplas. Le conseil municipal a accepté de verser la somme de 150 € par mois pour la location de ce local, dans l'attente de la reconstruction des bâtiments.

Comité des Fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention de 4700 €. Cette année, en raison de la crise sanitaire, le comité organisera la fête du village sur 2 jours. Malgré tout, le conseil municipal a décidé de maintenir la même subvention pour participer aux diverses dépenses et notamment celle du feu d'artifice qui aura lieu cette année, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



Personnel communal

Une secrétaire de mairie a sollicité un temps partiel de 80%. Pour faire face à ce manque, nous avons recruté une des agentes de l'école qui souhaitait se réorienter. Ce poste à temps non complet sera opérationnel à partir du 1^{er} septembre.

Chemin lieu-dit « Pécharnié »

Un jeune couple a souhaité acquérir un chemin au lieu-dit Pécharnié. Le conseil municipal a approuvé la cession du chemin pour l'euro symbolique. (Sous réserve d'une prise en charge financière de l'ensemble des frais afférents à la cession par les acquéreurs).

TRYFIL

Depuis 2016 Tryfil a mis en place un réseau d'information au plus près des populations pour participer aux enjeux de la gestion des déchets. Monsieur le maire a été désigné par le conseil comme référent pour assurer le relai de la commune auprès de Tryfil.



Machine à tracer

Suite au renouvellement de la traceuse routière qui nous a été volée pendant le tour de France. 5 communes ont fait l'acquisition d'une nouvelle machine. (St Paul, Damiatte, Fiac, Guitalens l'Albarède et Serviès). Une convention d'utilisation a été mise en place entre ces communes.

Modification redevance

L'agence de l'eau Adour Garonne a pour but d'améliorer les performances épuratoires. Pour nous aider au fonctionnement de la station elle a exigé que nous augmentions la taxe assainissement. Les communes de Damiatte et St Paul Cap de Joux ont voté l'augmentation de 0.10 €/m³ de cette taxe. Cela nous permettra de continuer à percevoir les subventions de l'agence Adour Garonne.

Dénomination des voies communales :

Afin de permettre l'arrivée de la fibre optique pour tous, la réalisation d'un plan de dénomination et numérotation des voies de la commune est devenue nécessaire pour une meilleure identification des lieux dits et foyers isolés. Ceci facilitera aussi l'intervention des secours.



Solidarité tempête Alex :

En solidarité avec les communes de La Vésubie, de La Roya et de La Tinée ravagées par la tempête Alex, notre commune a répondu à l'appel aux dons des Maires et de l'Association des Maires ruraux des Alpes Maritimes en versant une subvention exceptionnelle de 0,50€ par habitant soit 568€. Ces fonds seront reversés aux communes les plus sinistrées.



Obsèques civiles :

Pour les familles confrontées à un deuil et qui souhaitent organiser une cérémonie civile une salle communale peut être mise à leur disposition afin de se réunir et se recueillir lors des obsèques. Cette mise à disposition est gratuite mais soumise aux conditions habituelles de location (convention).

Prime exceptionnelle aux agents municipaux :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés, confrontés à un surcroît d'activité pour assurer la conformité du fonctionnement des services, pendant l'état d'urgence sanitaire.

Le montant de cette prime est fixé à un maximum de 500 €, au prorata du temps de travail effectué.

Renouvellement Média Tarn :

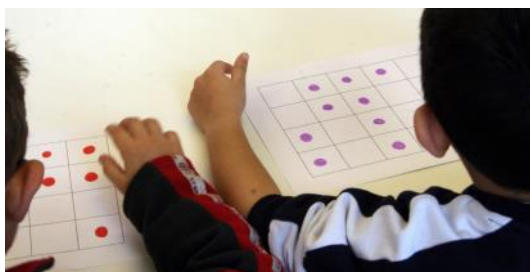


Une convention signée tous les ans avec Média Tarn permet la mise en place d'une participation financière municipale de 1,50 € par élève et par an, établie sur la base du nombre d'élèves de l'école inscrits à l'opération « école et cinéma » (3 séances par an).

Avec « école et cinéma » Média Tarn aide à former les enfants d'école élémentaire à la démarche active de l'art cinématographique.

Participation aux frais de fonctionnement du RASED :

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté), basé à Puylaurens intervient sur l'école de St Paul Cap de Joux depuis 2013 avec une psychologue scolaire et un enseignant spécialisé auprès d'enfants rencontrant des difficultés particulières. La gestion administrative a été confiée à la commune de Puylaurens. Pour l'achat de matériel et fournitures spécialisés, il est demandé une participation financière de 30 € par classe et par année scolaire à chaque commune concernée.



Cession des parcelles au « Jardin de Laure » :

Le terrain dit « Jardin de Laure » a fait l'objet d'une division parcellaire. Une parcelle avait déjà été vendue en 2016, deux autres viennent de trouver acquéreurs au prix de 35 € le m², pour réaliser un projet de logements locatifs.

Sur cette vente, la somme de 10 000 € sera réservée à une action sociale par un appel à projet.

Départ à la retraite d'un agent de la commune

Le Conseil Municipal a approuvé, comme pour tous, un cadeau d'une valeur équivalente à un mois de salaire. Notre retraité profite aujourd'hui d'un vélo bien équipé.



Mise en place d'une protection sociale.

Les agents de la commune ont aujourd'hui la possibilité d'adhérer facultativement, à un contrat garantissant les risques liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux, pour la période 2021-2024. La commune a choisi de participer financièrement à cette meilleure protection sociale.

Mise en place d'un compte épargne temps :



Les agents de la commune pourront dorénavant bénéficier d'un compte épargne temps (CET). Ainsi, Les titulaires et non titulaires de droit public, employés à temps complet ou à temps incomplet, de manière continue depuis un an, peuvent solliciter l'ouverture d'un CET. Le CET sera alimenté chaque année. Il permettra aux agents bénéficiaires de partir un peu plus tôt à la retraite

Désignation d'un correspondant tempête

Afin de réduire les temps de coupure pour les clients et la difficulté d'accès des techniciens sur les lieux d'incidents, ENEDIS a mis en œuvre deux actions :

- La création d'une base de numéros de téléphones portables
- La désignation, au sein de chaque conseil municipal, d'un correspondant tempête et d'un éventuel suppléant :

M. Bruno Berthoumieux, titulaire

M. Michel Belaval, suppléant



Enfouissement des réseaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Belgique ont commencé avec 3 mois de retard à cause du COVID; la nécessité de revoir le positionnement des mâts d'éclairage en accord avec les riverains et les problèmes d'approvisionnement en matière première ne nous permettront pas de terminer ce chantier avant fin juin voire début juillet.

Site de la commune

www.saintpaulcapdejoux.com



Cet outil vous donnera accès à une multitude de renseignements au travers de ses nombreuses rubriques :

Découvrir la commune vous raconte son histoire, vous présente son patrimoine ainsi que les grands personnages qui ont marqué St Paul.

La rubrique **Mairie** vous donne accès à tous les services municipaux, les démarches administratives à effectuer et vous dirige sur tous les sites et les services via des liens préétablis afin de pouvoir répondre à la majorité de vos questions.

La **vie associative** vous présente toutes les associations et festivités qui dynamisent notre village.

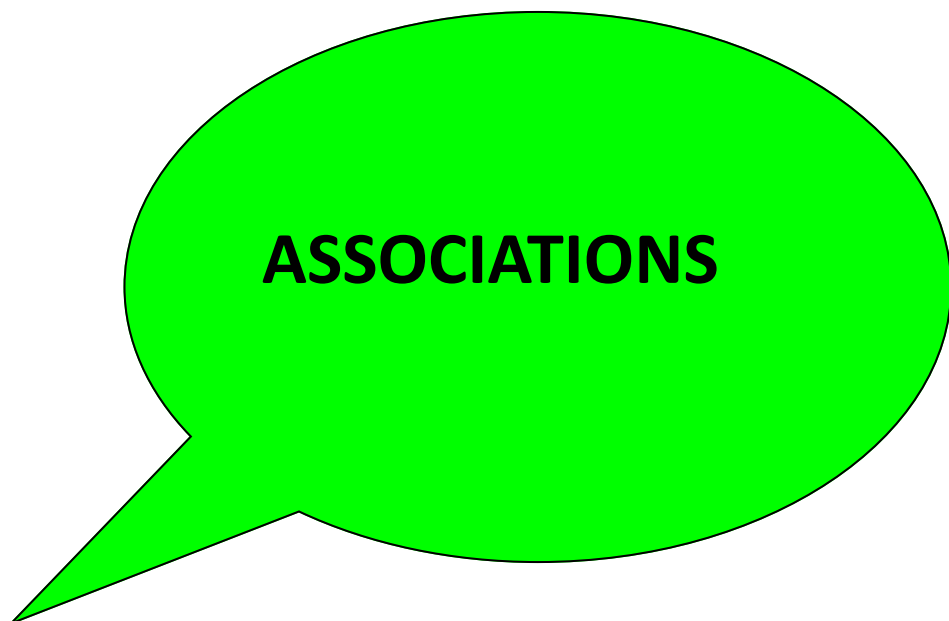
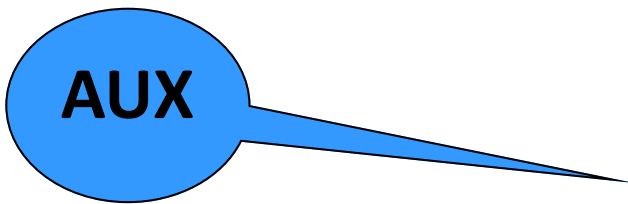
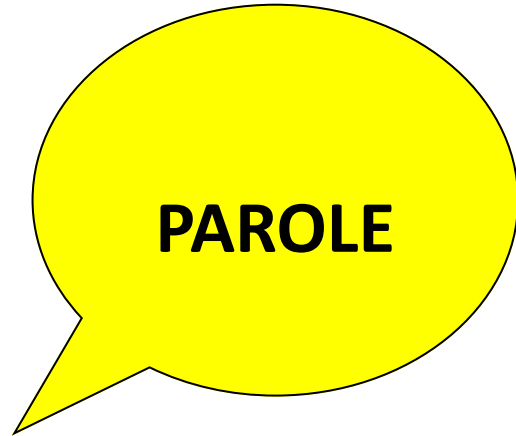
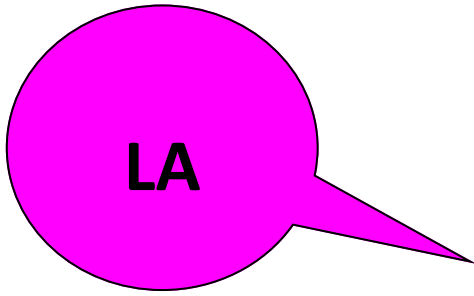
La **vie économique**, riche de ses nombreux commerces, artisans, services et entreprises sans oublier notre agriculture vous présente tous ses acteurs.

Les comptes rendus des conseils municipaux, les activités de la vie associative ou les menus scolaires sont publiés dans la **vie locale**.

La page **actualité** vous donne l'information du moment, le prochain loto, une activité associative dans les jours à venir ou un arrêté municipal.

La municipalité a fait le choix de ne pas utiliser les réseaux sociaux. Toutefois, la rubrique **contact** vous permet de communiquer avec la mairie. Nous attendons votre avis et des propositions d'articles.

De nombreuses autres informations complètent ce site que vous découvrirez facilement en navigant au travers de ses nombreuses pages.



Saint Paul Cap de Joux en fête !

L'année dernière, comme beaucoup de fêtes de village, la nôtre a été annulée en raison de la crise sanitaire, cette année sous réserve d'accord de la préfecture et des conditions sanitaires, les membres du Comité des fêtes de Saint-Paul-Cap-de-Joux ont souhaité se préparer tout de même à l'organisation de leur fête de village, que bon nombre d'habitants attendent avec impatience !

Saint-Paul-Cap-de-Joux en fête

COMITÉ DES FÊTES
SAINT-PAUL CAP DE JOUX

Vendredi 9 juillet 2021

- 18h30 : Début des festivités
- 19h : Snack (sandwich/plateaux repas)
- 19h : Spectacle Majorettes
- 20h : Apéritif musical avec le groupe Pop Corn
- 22h : Feu d'Artifice au stade
- 23h : Soirée avec le groupe Various

Fête foraine du vendredi soir au dimanche soir

Samedi 10 juillet 2021

- 11h : Dépôt de gerbe
- 14h30 : Concours de pétanque en doublette
- 19h : Snack (sandwich/plateaux repas)
- 20h : Apéritif musical
- 22h : Soirée avec le groupe Acousticops

Plus d'infos : Comité fêtes St Paul Cap De Joux

Sous réserve d'accord de la préfecture et des conditions sanitaires.

En 2021, au lieu des quatre jours de fête habituels, celle-ci se déroulera sur deux jours : le vendredi 9 et le samedi 10 juillet !

Vendredi soir, début des festivités à 18h30 avec l'ouverture de la fête avec le spectacle des majorettes à 19h, un apéritif musical animé par le groupe **Pop Corn** commencera à 20h, s'en suivra le traditionnel feu d'artifice à 22h au stade. Retour sur la place du village à 23h avec le groupe **Various** en concert.

Le dépôt de gerbe aux monuments aux morts aura lieu le samedi à 11h. L'après-midi à 14h30, les amateurs de pétanque pourront tirer et pointer lors du concours en doublette. Place à un apéritif musical à 20h le samedi soir suivi d'une soirée animée par **Acousticops** à 22h !

Vous aurez la possibilité de manger sur place à partir de 19h le vendredi soir et samedi soir au snack du comité : sandwich et plateaux-repas vous seront proposés.

Les membres du comité des fêtes de Saint-Paul-Cap-de-Joux ont hâte de vous accueillir pour ces 2 jours de fête, de convivialité et de rigolades et de respect des gestes barrières et conditions sanitaires !

Buvette durant les 2 jours et fête foraine du vendredi soir au dimanche soir.

Renseignement au 06 28 64 74 56
ou 06 83 97 21 38

comitefetesstpaul@gmail.com

Facebook :

Comité fêtes St Paul Cap De Joux

<https://www.facebook.com/comitedesfetessaintpaulcapdejoux>



ADMR de ST Paul, Damiatte, Fiac, Magrin, Massac-Séran, Prades, Pratviel, Teyssode, Viterbe.

L'ADMR est un service pour tous : célibataires, couples, familles, retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

Familles fragilisées : accident, décès, maladie, enfants en situation précaire.

Famille nombreuses, grossesse, naissance.

Personnes âgées fragilisées.

L'association ADMR de Saint-Paul-Cap-de-Joux est gérée par une équipe de bénévoles dynamiques, certains s'occupent de la comptabilité, d'autres du montage des dossiers de demandes de prises en charge, ou de la gestion du personnel, accompagnée d'une assistante technique fédérale, Jessica.

*Dans le cadre du suivi de la démarche qualité, des bénévoles rencontrent les personnes aidées à leur domicile. Le nombre de bénéficiaires étant de plus en plus important, notre équipe n'arrive plus à faire face à cet impératif. **Si vous aimez le contact avec le public et souhaitez donner un peu de votre temps, venez rejoindre notre association.***

Nous avons accueilli depuis quelques mois une nouvelle bénévole Claudine Viala qui s'occupe de la commande des repas à domicile, nous lui souhaitons la bienvenue.

Quelques rappels :

Permanences assurées au local

(Rue de la république, sous la mairie)

les mardis et jeudis de 9 heures à 12 heures.

Téléphone : 05 63 75 39 57

stpauldejoux@admrtarn.fr




pour tous, toute la vie, partout

Nouveau Service

SAINT PAUL CAP DE JOUX

Livraison de repas
à votre domicile

Se renseigner, commander au
06 33 73 85 12

stpauldejoux@admrtarn.fr

En partenariat avec **POPOTE SERVICES**
qui cuisine des plats faits maison élaborés
avec des produits frais et locaux

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins

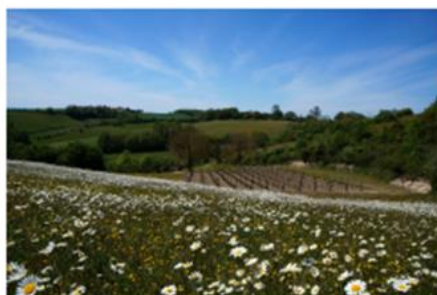
10 Rue de la République- 81220 ST PAUL CAP DE JOUX
Tél : 05 63 75 39 57

L'association Cadajoux BIO met en lien des producteurs locaux (agriculteurs, éleveurs, transformateurs...) et des consommateurs par le biais de pré-commandes et de distribution hebdomadaire.

Cette association a pour but de :

- promouvoir l'agriculture biologique et locale ;
- encourager l'agriculture en conversion vers l'agriculture biologique ;
- développer les liens consommateurs/ producteurs et regrouper les consommateurs autour des paysans locaux ;
- promouvoir la protection d'un environnement naturel, de qualité et sain ;
- informer et sensibiliser les habitants du territoire à l'agriculture bio sur son territoire de vie .

Grâce à Cadajoux Bio , manger des produits de qualité, et sains, sans pesticide, sans engrais chimique, devient accessible à tout-un-chacun, quelles que soient ses possibilités financières (pas de marge pour l'association) ou ses contraintes de temps : en effet, il n'est pas besoin de courir de collines en collines.. Et nous participons à établir un environnement proche non destructeur du vivant .



Les pré-commandes se font par le logiciel cagette et le retrait des produits a lieu le vendredi soir à la salle saint-paulaise de 17 h 30 à 19h.

75 adhérents, et 17 producteurs, composent cette association dynamique et citoyenne : chaque adhérent peut participer s'il le souhaite (sans obligation) à la mise en place des distributions, ce qui ouvre au lien social et permet de rencontrer les producteurs quand ils viennent déposer leurs produits.

L'association a aussi pour projet d'organiser des visites de fermes, et des conférences sur le thème de l'alimentation saine, ou de l'agriculture Bio, ce qui a été impossible jusqu'à présent en raison des restrictions de regroupement .

Les produits : viandes (poulets, bœuf, jeune veau, agneau, ..) laitages (lait, fromages de vache, brebis, chèvre), œufs, pains et biscuits, légumes frais, légumes secs, fruits et légumes transformés (en bocaux), huiles, farines, pâtes, vins , bières, savons et cosmétiques . La grande majorité des producteurs sont à moins de 15 km de St Paul cap de Joux . Quelques produits viennent de plus loin : riz , noix, comté.

Chacun commande selon ses besoins, pas d'achat obligatoire. Seule la viande est vendue par colis.

L'adhésion annuelle est de 10€.

Toutes les infos sont sur notre site web :

<https://cadajouxbio.wixsite.com/association>



LES COCAGNOUS

LE CLUB DES COCAGNOUS REPREND LES ACTIVITES

La situation sanitaire de l'année 2020 n'a pas permis au Club de faire les activités habituelles : belotes, lotos, repas, voyages...

Comme nous l'avons évoqué dans de précédentes éditions, Monsieur et Madame Dalet ont souhaité se retirer de leurs fonctions respectives de trésorier et secrétaire. Le club des Cocagnous les remercie très chaleureusement pour les 17 années passées au sein du Club. Ils ont œuvré sans relâche, ce qui explique la renommée du Club des Cocagnous dans le département du Tarn.

Tous les bénévoles et adhérents félicitent Hélène et Yvon pour tout ce travail accompli dans la joie et la bonne humeur. Nous leur souhaitons une bonne santé et beaucoup de bonheur.

Depuis le 26 avril 2021, un nouveau bureau s'est constitué en présence de Monsieur Fabriès, Président départemental de la fédération des aînés du Tarn et Madame Aussagues, secrétaire départementale de la fédération départementale. Il est composé comme suit :

Président : Mr Marcel Juan

Secrétaire : Mme Marie-Françoise Duris

Trésorière : Mme Claudine Ourset

Les activités reprendront dès que la situation sanitaire le permettra. Tous les bénévoles sont les bienvenus.

Nous vous tiendrons informés du planning des activités et vous espérons en bonne santé.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements au 06 77 67 25 55

La carte d'adhérent s'élève à 15 €

A très bientôt

Le bureau



1978 - 2021
43 ANS de spectacles



Comme beaucoup d'autres , la période de crise sanitaire nous a privé de toutes activités.

Mais lors des relâchements de contraintes ponctuelles, nous avons été heureux de pouvoir nous retrouver pour préparer à la hâte la seule et unique représentation de l'année lors du passage du légendaire Tour de France qui a traversé notre département en septembre 2020

"Merci au comité des fêtes de L'ALBARÈDE de nous avoir permis de participer à ce moment festif."

Les choses ont l'air de se préciser pour " le monde d'après..."

Cet été nous participerons à :

- ◆ La 39^{ème} Fête de la musique organisé par Inici => Lundi 21 juin
- ◆ Les Fêtes de St PAUL organisées par le comité des fêtes de la commune => Vendredi 9 Juillet

D'autres manifestations devraient s'ajouter à notre calendrier ...

Afin de repartir sur de bonnes bases, les inscriptions sont ouvertes

les vendredi de 18h30 à 20h salle des fêtes de St PAUL

*pour participer à des Défilés, Festivals, Chorégraphies,
en sorties publiques ou privées , avec possibilité compétitions ...*

Plusieurs activités sont proposées: Bâtons, Pompons ,Cannes Major.

Nos Projets: Drapeaux et plus encore...

Accueil des débutants dès 4 ans , Filles ou Garçons

les adultes aussi.....

Les entrainements se déroulent actuellement le vendredi soir à la salle des fêtes de St Paul et en complément le samedi par groupes suivant les âges et disciplines à la salle des sports de saint Paul (stade) et à la salle des sports de Damiatte .

Afin de préparer nos sorties estivales, qui s'enchainent sur la période Juin , Juillet, Août : Nos entrainements continuent dans ces mêmes lieux.

Il s'y prépare certaines chorégraphies, les futurs défilés ainsi que la mise au point de certaines évolutions en vue de participer à des compétitions.

Nous vous proposerons la saison prochaine (si tout va bien) notre LOTO annuel, nos bourses aux vêtements, jouets, articles de mode et matériel de puériculture et d'autres rendez vous à l'étude actuellement.

Nous vous souhaitons de belles vacances sous le signe du renouveau , portez vous bien

A bientôt..

Le bureau



Retrouvez nous sur :

FACEBOOK: @majorettesstpaulcapdejoux

INTERNET: <http://pimprenelles-saint-paulaises.e-monsite.com/>



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE TUNISIE MAROC PRISONNIERS DE GUERRE ET VEUVES SECTION DE SAINT PAUL CAP DE JOUX

Depuis plusieurs mois l'association est au ralenti, malgré l'amélioration de la situation sanitaire nous sommes encore dans une impasse épidémique qui nous empêche de fonctionner normalement.

Nous avons annulé le loto du 21 Février qui devait avoir lieu dans la salle des fêtes de St Paul, ce qui nous permettait de faire une rentrée de fonds non négligeable pour subvenir à nos besoins.

Nous avons également annulé l'assemblée générale programmée le 28 Février avec repas, cette assemblée s'est faite virtuellement, chaque adhérent (es) a reçu par courrier le rapport moral et d'activité ainsi que le bilan financier qui seront valides à la prochaine assemblée générale en 2022.

La cérémonie de l'armistice du 8 Mai a été maintenue, elle a eu lieu à huis-clos avec quelques portes drapeaux, le repas qui suivait cette cérémonie a été annulé. Donc à ce jour nous sommes toujours dans l'impasse de cette épidémie avec des gestes barrière qui nous sont toujours imposés, difficile de prévoir l'avenir, nous espérons que la vaccination apportera ses fruits pour reprendre une vie normale.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier les municipalités qui nous aident financièrement pour faire vivre l'association.

Les beaux jours sont là les vacances approchent prenez soin de vous, bonnes vacances à tous.

Le bureau G. R.



cérémonie du 8 Mai au monument aux morts de St Paul Cap de Joux

F.N.A.C.A.

Comité de SAINT PAUL CAP DE JOUX

Malgré la crise sanitaire et les contraintes à accepter nous avons commémoré en petit comité le 76ème anniversaire du 8 mai 1945 et le 59ème anniversaire du 19 mars 1962 fin de la Guerre d'Algérie.

Au village de PRATVIEL s'est déroulé la cérémonie du souvenir du 19 mars 1962 en présence de Monsieur Pierre BRESSOLLES , Maire de la Commune.

Tous les drapeaux étaient présents ainsi que quelques membres de la F.N.A.C.A.

Hélas, depuis le 1er janvier 2021 nous déplorons le décès de sept camarades, anciens combattants d'Algérie et une épouse d'adhérent.

le 2 janvier Michel LAFLEUR de PRATVIEL,

le 8 janvier Jean BOMPIEYRE de LAVAUUR

le 20 janvier Claude FOURES de LAVAUUR

le 23 janvier André PRADELLES de SERVIES

le 19 avril André CLERC de SAINT PAUL CAP de JOUX

le 19 mai Nicole ASSALIT de PRATVIEL, épouse d'un adhérent

le 1er juin Jean-Pierre GAUVIN de DAMIATTE

le 6 juin Jean COULON de SEMALENS

Toujours présents avec les drapeaux dans ces moments qui nous affectent tous, bon nombre d'anciens combattants assistaient à leurs obsèques. Nous renouvelons à ces familles endeuillées nos très sincères condoléances et les prions de croire à toute notre sympathie.

Nous souhaitons vivement la fin de cette pandémie et prochainement nous envisageons une réunion du Conseil d'administration qui nous permettra de décider la reprise de nos activités. En attendant prenez bien soin de vous.

J.M.



Les Nouvelles

Durant ces 6 derniers mois, l'association qui en apparence semblait endormie, n'en continuait pas moins son chemin, outre les jardins qui poursuivaient leur vie, nous nous projetions dans l'avenir en préparant une fête de la musique 2021 dont l'existence même était loin d'être acquise.

Les jardins partagés

Les jardins partagés ont continué à vivre sur la belle dynamique impulsée à l'automne. Parcelles individuelles et parcelles partagées ont déjà reçu, malgré un temps capricieux, les plantations printanières.

Les jardinier.es nous offrent un beau jardin où fleurs et légumes se côtoient pour le plaisir des yeux.



Si vous passez à côté, n'hésitez pas à pousser la porte et à déambuler entre les parcelles dans le respect, bien sur, de leur travail.

Et si voulez en savoir plus, contactez Yves au 06 33 50 53 56

Les projets

La rentrée de septembre 2021 ouvre la porte à des perspectives d'activités désormais traditionnelles animées par notre association.

Début septembre, pressage de pommes

Samedi 9 octobre, à partir de 14h, Fête de la courge



Et n'oubliez pas que nous accueillons tous les projets d'initiative citoyenne pour le bien vivre ensemble dans un souci de protection de l'environnement !

Renseignements : 06 72 65 00 73

Bel été à toutes et tous !



AURGILI RACING Club est une association à but non lucratif. Elle a pour but d'encourager et de développer le mouvement général de la conservation, de l'utilisation et de la collection de véhicule ancien.

Les amoureux de belles mécaniques ou les bonnes volontés seront toujours les bienvenus, car nous organisons plusieurs sorties internes (pique-nique, barbecue et autres manifestations de la région) chaque année. Ce n'est pas en voyant de superbes véhicules exposés qu'il faut avoir de l'inquiétude ou un peu de "honte" parce que l'on ne possède "qu'une" Dauphine Renault ou une mobylette (par exemple). Chaque véhicule ancien a son histoire et sa valeur affective et toute personne de tout âge qui a le courage et l'ambition d'en restaurer un sera la bienvenue. Ainsi si vous possédez une voiture, moto, cyclomoteur, tracteur ou autres véhicules qui sort de l'ordinaire du début du siècle aux années 1960 à 2000, n'hésitez pas à nous rejoindre. Néanmoins, pour être membre, il ne faut pas systématiquement posséder un véhicule si vous n'en possédez pas et que vous rêviez d'en acquérir un, rien ne vous empêche de venir nous rejoindre.

A cet effet, l'association s'attache à regrouper en son sein les amateurs de véhicules anciens, à encourager l'activité liée aux véhicules anciens tout en respectant la personnalité de chacun de ses membres et à mener de sa propre initiative, toute action visant à la sauvegarde et à la promotion des véhicules anciens ainsi que toutes activités ayant un rapport avec son objet.

Nous comptons organiser en 2022 « La foire des Fous de Mécanique », et tous les deux ans, une grande foire qui rassemble des passionnés, fous de mécanique (tracteurs, autocars, camions, motos, cyclomoteurs, véhicules militaires et voitures de Prestiges,...). Ainsi, nous avons besoin de vous tous passionné(e)s ! Nous vous invitons donc à nous contacter dès aujourd'hui par mail : aurgili_racing@msn.com ou v.v.t.81@laposte.net tel:0789680177 ou 0613771561

*AURGILI RACING Club
5 chemin de la plaine
81220 Saint Paul cap de joux*



*Président GILBERT PORTA
Vice-Président LUDOVIC MENEL
Trésorière LILIANE COTELLE
Secrétaire AURORE PORTA*





PETANQUE SAINT PAULAISE

La saison 2021 vient juste de démarrer et notre calendrier se résume à faire en 6 mois ce qu'habituellement nous faisons en une année. Nous gardons la motivation, pour vous accueillir dans les meilleures conditions et dans le respect des règles en vigueur au moment de nos manifestations.

Nous avons déjà organisé un qualificatif en jeu Provençal, nos vétérans, nos deux équipes séniors et féminines ont repris le chemin des championnats des clubs.

Nos jeunes participeront aux qualificatifs triplettes (Tarn + France) au boulodrome de Labruguière. Merci à Maxime Leroux, Alban De Biasi, Arnel Bouchareb et Paul Scattolin, pour leur implication, joie et bonne humeur.

Nouveauté cette année, des concours inter-commune vont se faire le vendredi soir avec la participation de Damiatte, Guitalens, Viterbe et St Paul Cap de Joux. D'autres événements sont en cours de préparation et nous utiliseront le panneau lumineux pour vous en faire part.

Notre cher président Patrick et notre trésorière Sabine ont changé de statut et sont maintenant grands parents, toutes nos félicitations et bienvenue à MALO.

Toutes les personnes désireuses de rejoindre le club sont les bienvenues, n'hésitez pas à faire le pas !! L'accueil sera toujours chaleureux et l'ambiance conviviale.

BONNES VACANCES A TOUS

Le bureau



L' école de foot pays d'agout 98, recherche des éducateurs, trices pour la formation et l'encadrement de nos jeunes joueurs(es) saison 2021/ 2022.

Possibilité de prise en charge de formations diplômantes. Service civique étudié selon profil.

Missions :

- *Planifier et animer les séances d'entraînements en semaine*
- *Coacher une équipe le samedi*
- *Assurer le fonctionnement administratif de la catégorie*
- *Faire le point sur l'organisation des rencontres du week-end (santé, absence, transport..)*
- *S'occuper des convocations du week-end*
- *Préparer le calendrier des rencontres*
- *Participer aux réunions techniques du club*
- *Participer aux activités du club*

Vous pouvez nous joindre au TEL: 0622057286

Mail: 547650@footoccitanie.fr

ARTISANS

| | | |
|-----------------------------------|-------------------|--|
| Charpente menuiserie | M. ESTIVAL | 05 63 70 50 57 |
| Plomberie Chauffage Ramonage | M. TOURNIER | 06 67 31 94 57 |
| Plomberie Zinguerie | BM CHAUFFAGE | 05 63 70 66 91 - 06 84 20 22 88 |
| Carrosserie Auto-moto | M. ROBIN | 05 63 70 63 14 |
| Mécanique - Carburants | M. MAURIES | 05 63 70 52 59 |
| Electricité - Plomberie Chauffage | M. MOLINIÉ | 05 63 75 48 84 |
| Electricité - Climatisation | M. AUDOUIN | 05 63 70 57 47 - 06 73 05 50 97 |
| GAÏA | Mme DEULLIN Julia | 06 68 78 56 71 Julia.deullin@gmail.com |

COMMERCES

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| APEA IMMOBILIER | Mme PIETRI Mme ADER | 06 30 89 18 63 06 70 56 13 56 |
| Disquaire ambulant | Addict O'vinyles Mr GUILBAUD | 06 28 35 21 87 |
| SPAR | | 05 63 70 43 72 |
| Charcuterie - Boucherie - Prim. | ESPINASSE Traiteur | 05 63 70 62 40 |
| Boulangeries | M. GUILLEMIN | 05 63 70 60 24 |
| | M. DUVALEIX | 05 63 70 61 00 |
| Presse - Tabac | M. DUROUEIX | 05 63 70 71 01 |
| Salon coiffure Diminu'tiff | Corinne et Nathalie | 05 63 70 61 52 |
| Point Vert | Laetitia COMBES | 05 63 75 20 13 |
| Fleuriste | Mme GAILLARD «Terre fleurie » | 05 63 75 30 07 |
| Bijoux & Energies | Mme BARRAILLER | 06 86 72 13 45 www.bijouxenergies.wix.com/phany bijoux.energies@gmail.com |
| MEDICALOC | | 05 63 81 81 81 |
| PIZZA NELL | | 05 63 72 06 94 |
| PIZZA VANESS | | 06 34 24 24 06 |
| LAVERIE | 24h/24 7J/7 | |
| Arob@se informatique 81 | | 09 81 49 16 27 |
| Fabulous world | Impression tout support Fabrication borne d'arcade | Fabulousboutik@gmail.com |

INDUSTRIES

| | | |
|------------------------------------|--------|---------------------------------|
| Vêtements Confection | T.S.D. | 05 63 70 51 86 |
| Pétroles et Dérivés Techni-Service | DALET | 05 63 70 60 06 - 06 08 64 46 17 |

PRODUITS DU TERROIR

Productions et vente détail

CANARDS E. et B. BARDOU « Larroque » 05 63 70 72 17

CANARDS/POULETS J. VERNHERES « La Métairie Neuve » 05 63 75 49 96

CONFITURES MAISON

« Douceurs d'ici » S. MAYNADIER Les 3 Cantons 06 66 54 60 47

MIEL TARNAIS M. CARETTA 06 15 17 29 07

AIL ROSE DE LAUTREC

« Label rouge » EARL D'En Auriol C. FELTRIN - C. BOUTIE 06 66 11 62 45

PAYSANNE BOULANGERIE La Ferme d'En Bidou Email : bouclairou@yahoo.fr

Productions et Vente en Grandes et Moyennes Surfaces et Boucheries

OVINS Viande J. LANDEZ « La Bourriette » 05 63 70 69 21 H.C.V. MOULY « Les
Cassès » 05 63 70 68 31 S. DAUZATS « la Rouyrié » 05 63 70 65 36
06 25 75 07 05

Productions et vente de reproducteurs

OVINS Viande Sélectionneur Lacaune

J. LANDEZ « La Bourriette » 05 63 70 69 21

PRESTATIONS DIVERSES

| | | |
|--|--------------------|--|
| Manutention - Chargement - Fumier Grain - Silos d'herbe - maïs... | M. LANDEZ J. | 05 63 70 69 21 |
| Épandage anti-limaces avec quad Travaux épareuse | M. FELTRIN C. | 05 63 75 07 93 - 06 70 12 02 88 |
| Spectacles, animations de magie | MME RADIGUET | 05 63 75 50 46 - 06 70 36 37 81 |
| Bois de chauffage | M. DELPAS | 05 63 70 69 36 |
| Activ Expertise Diagnostic Immobilier | M. HADDOUTI Hassan | 05 63 70 92 91 - 06 14 06 91 57 |
| Artistes Photographes | MM. PAUVERT | 06 44 81 37 89 - PEULVAN.COM |
| Désinsectisation Dératisation | DARD - DARD | 06 40 12 60 32 thibautcarrausse81@gmail.com |

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

| | | |
|-----------------------|------------------------|----------------|
| Mme DA SILVA Isabelle | 8 Rue Docteur Teyssier | 05 63 70 68 63 |
| Mme BILLOUX Brigitte | 2 Impasse du Pastel | 06 80 61 53 84 |
| Mme GUIRAUD Nathalie | 4 Avenue de Puylaurens | 05 63 75 17 96 |
| LEVESQUE Christine | 8 Allée du 8 Mai 1945 | 05 63 71 22 28 |

| | |
|--|----------------|
| Crèche multi accueil « Il était une fois » à St Paul Cap de Joux : | 09 64 27 61 32 |
|--|----------------|

| | |
|---|----------------|
| Relais d'Assistants Maternelles du Pays d'Agout : | 05 63 70 52 67 |
|---|----------------|

PROFESSIONS LIBERALES

| | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Notaire | Maître de LEOTOING D'ANJONY | 05 63 75 00 02 |
| Kinésithérapeute | Mme ORHANT | 05 63 70 63 72 |
| Ostéopathe | M. SPAHN | 06 62 48 64 36 |
| Orthophoniste | Mme COSTEDOAT | 05 63 70 94 04 |
| Psychologue-Psychanalyste | Mme LEVY-WAGNER | 05 63 70 80 89 |
| Thérapeute pour enfants | Mme BIAGGIONI | 06 77 99 96 37 |
| Sophrologue | Mme PLANCHAT | 07 71 03 48 14 |
| Réflexologie | Mme RADIGUET | 06 70 36 37 81 |
| Médecins | Dr MAISONNEUVE Dr DUMAS | 05 63 72 15 97 05 63 59 12 21 |
| Dentiste | M. DOUARA | 05 63 72 11 16 |
| Pharmacien | M. AMANS | 05 63 70 60 07 |
| Cabinet Infirmières | CASTERAN - GAYRAUD - MARAITE - CABANIÉ | 05 63 70 62 81 |
| Ambulances - VSL | M. ESTIVAL B. | 05 63 50 02 01 |
| TAXI ST PAUL | M. ZOUANEB | 07 88 18 69 92 |
| TAXI | M. JUAN | 05 63 70 60 37 |
| Pompes Funèbres - Transport de Corps | SARL S. SALVAN | 05 63 75 56 08 06 09 84 07 90 |
| Correspondants locaux presse | M. Jean Claude CLERC « la Dépêche du Midi » Mme Marie Françoise DURIS « le Tarn Libre » Mme BERNES Zalifaou « Le Journal d'Ici » | 06 23 15 43 67 0623154367@laposte.net 05 63 70 69 67 mariefrancoiseduris@orange.fr 06 63 20 28 61 z.bernes@laposte.net |

RESTAURATION / HEBERGEMENT

| | | | |
|--------------------|---|--------------|----------------|
| Esperanza | 05 63 70 61 31 | Les Glycines | 05 63 70 61 37 |
| Gîte « En Auriol » | Site : en-auriol.fr | | |

BANQUES / ASSURANCES

| | | | |
|---------------------|----------------|-------------------|----------------|
| Crédit Agricole | 08 10 22 43 68 | La Banque Postale | 05 63 70 70 96 |
| Assurances Groupama | 05 63 70 51 96 | | |

ADMINISTRATIONS ET SERVICES

| | | | |
|------------------|--|---|--|
| Mairie | 05 63 70 60 18 Fax : 05 63 70 50 98 e.mail : mairiesaintpaul@wanadoo.fr Site : www.saintpaulcapdejoux.com | Communauté de Communes du Lautrécois - Pays Agout | 05 63 70 52 67 contact@cclpa.fr |
| Salle des Fêtes | 05 63 70 69 84 | Médiathèque | 05 63 75 97 27 |
| Salle de Sports | 05 63 75 82 47 | L'Entrepôts | 05 63 75 46 90 |
| Saint Paulaise | 05 63 75 32 80 | Réseau d'écoles | 09 62 10 42 47 |
| La Poste | 05 63 37 69 17 | Syndicat Initiative | 05 63 50 17 01 cclpa.tourisme@orange.fr |
| Gendarmerie | 05 63 82 17 00 | Gare S.N.C.F. | 05 63 70 61 34 |
| Pompiers | 05 63 70 70 45 | EDF Dépannage | 0 972 675 081 |
| Service des Eaux | 05 63 74 34 15 | Energies Services Lavour | 05 63 83 64 80 |
| Urgences | 06 82 66 27 01 | Dépannage | 05 63 58 03 61 |
| | | Eclairage Public | 05 63 83 63 33 |
| Paroisse | 05 63 70 61 58 Père : Paroisse.stpaul@hotmail.com Hervé Sossengué | Centre des Finances Publiques | 05 63 70 60 30 |
| Groupe Scolaire | 05 63 70 60 49 | Conseil Départemental (Routes) | 05 63 70 61 49 |

Ces «Pages Jaunes Locales». vous permettront d'accéder plus rapidement aux prestations Nous avons établi cette liste avec les informations dont nous disposons.

Si vous constatez une omission ou une erreur, n'hésitez pas à la signaler au secrétariat de la Mairie qui assurera la correction lors du tirage du prochain bulletin municipal.

D'avance merci pour votre compréhension et votre collaboration.

Saint-Paul-Cap-de-Joux en fête



Vendredi 9 juillet 2021

- 18h30 : Début des festivités
- 19h : Snack (sandwich/plateaux repas)
- 19h : Spectacle Majorettes
- 20h : Apéritif musical avec le groupe Pop Corn
- 22h : Feu d'Artifice au stade
- 23h : Soirée avec le groupe Various

Fête foraine du vendredi soir au dimanche soir

Samedi 10 juillet 2021

- 11h : Dépôt de gerbe
- 14h30 : Concours de pétanque en doublette
- 19h : Snack (sandwich/plateaux repas)
- 20h : Apéritif musical
- 22h : Soirée avec le groupe Acousticops

Plus d'infos :  *Comité fêtes St Paul Cap De Joux*

Sous réserve d'accord de la préfecture et des conditions sanitaires.